

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1481

24 mai 2016

### SOMMAIRE

ALSA SCI .....	71044	PREMIUM Private Equity VI General Partner S.à r.l. ....	71082
ALSA SCI .....	71042	Printronix Luxembourg S.à r.l. ....	71082
GL Europe Vespa S.à r.l. ....	71079	Prospector Finance S.à r.l. ....	71080
HarbourVest 2015 Global GP Sàrl .....	71073	Prospector Offshore Drilling Rig Construction S.à r.l. ....	71080
HarbourVest 2016 Global GP Sàrl .....	71070	Red Shield Management S.A. ....	71083
HarbourVest 2016 GP Sàrl .....	71073	Retail Development S.A. ....	71082
HarbourVest 2016 GP Sàrl .....	71070	Rollinger Investment Services S.A. ....	71083
Hiragana S.à r.l. ....	71048	Saes Getters International Luxembourg S.A. ....	71087
Landericus Holding Limited S.à r.l. ....	71042	Simandir S.A. ....	71087
Mainsoft S.A. ....	71081	Société Oenologique d'Investissement Viticole S.A. ....	71084
Maravillia Investments S.A. - SPF .....	71080	Socrate S.A. ....	71084
Marbrerie Michelin Distribution SA .....	71081	Stark S.A. ....	71084
MediaPolis S.A. ....	71079	Stone Capital Luxembourg S.à r.l. ....	71078
Midas Conseil S.A. ....	71070	Stone Capital S.à r.l. ....	71076
Molko SA .....	71084	Stone Capital S.à r.l. ....	71078
PEC Brunnen S.à r.l. ....	71085	Strategic Holdings III S.à r.l. ....	71088
PEC Friedrich S.à r.l. ....	71085	SX Registry S.A. ....	71081
PEC Holdings S.à r.l. ....	71085	Taurus Prima S.A. ....	71085
Petroleum Equity Rho Luxembourg Holding S.à r.l. ....	71066	Teamcar S.A. ....	71086
Petroleum Equity Rho Luxembourg Holding S.à r.l. ....	71049	Trenton S.à r.l. ....	71045
Petroleum Equity Rho Luxembourg Holding S.à r.l. ....	71062	Unabella S.à r.l. ....	71083
Polyusus Lux III S.à r.l. ....	71086	Union Bancaire Privée (Europe) S.A. ....	71086
Polyusus Lux IV S.à r.l. ....	71086		
Pompei S.à r.l. ....	71088		

**Landericus Holding Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.164.

Par lettre en date du 23 février 2016, Monsieur Philippe LANCIERS a démissionné, avec effet au 23 février 2016, de son poste de Gérant de classe B de la société LANDERICUS HOLDING LIMITED S.à r.l., ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135164.

Référence de publication: 2016077988/11.

(160043081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

**ALSA SCI, Société Civile.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 5.842.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le 15.12.2015

**ONT COMPARU:**

1. Monsieur Alain GROSS, avocat, demeurant à L-5489 Ehnen 42, Um Kecker,
2. Madame Santina AMATO, salariée, demeurant à L-5489 Ehnen, 42, Um Kecker,
3. Madame Joana GROSS, psychologue, demeurant à L-1632 Luxembourg, 41, rue Gluck
4. Monsieur David GROSS, avocat, demeurant L-5835 Alzingen 5, Hondsbreck
5. Monsieur Julien GROSS, avocat, demeurant L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame

Lesquels comparants ont documenté comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société civile immobilière sous la dénomination de ALSA SCI.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition et la mise en valeur d'un immeuble ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, à condition qu'elles soient civiles et non commerciales.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg par simple décision de la gérance de la société.

**Art. 5.** La capital social est fixé à CINQ MILLE EUROS (5.000 euros) divisé en CENT parts d'intérêts de MILLE EUROS (1.000.- euros) chacune. Les CENT (100) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Alain GROSS, prénommé, VINGT PARTS . . . . .	20
2.- Madame Santina AMATO, prénommée, VINGT PARTS . . . . .	20
3.- Monsieur David GROSS, prénommé, VINGT PARTS . . . . .	20
4.- Madame Joana AMATO, prénommée, VINGT PARTS . . . . .	20
5. Monsieur Julien GROSS, prénommé, VINGT PARTS . . . . .	20
TOTAL: CENT PARTS . . . . .	<u>100</u>

Les CENT parts d'intérêts ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de CINQ MILLE EUROS (5.000.- euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

**Art. 6.** Le titre de chaque associé résultera uniquement des présents statuts, des actes ultérieurs qui pourront modifier le capital social et des cessions qui seront régulièrement consenties.

**Art. 7.** Sous réserve de l'observation des conditions de forme prévues par l'article neuf des présents statuts, les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'accord unanime des associés.

**Art. 8.** Les cessions de parts d'intérêts doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 9.** Chaque part d'intérêts confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

**Art. 10.** Dans leurs rapports respectifs avec leurs coassociés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant. A l'égard des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du code civil chacun au prorata de ses parts.

**Art. 11.** Chaque part d'intérêts est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société pourra suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

**Art. 12.** Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société, et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 13.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même, l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société, celle-ci continuera entre les autres associés à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire.

La révocation d'un ou de plusieurs administrateurs n'entraînera pas la dissolution de la société.

#### **Administration de la société**

**Art. 14.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, nommés par les associés décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées. L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

**Art. 15.** Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet. Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables, ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour. Ils peuvent conférer à telles personnes que bonnes leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

Ils représentent la société en justice.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

**Art. 16.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

#### **Exercice social**

**Art. 17.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre 2016.

### Réunion des associés

**Art. 18.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes: Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion. Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 19.** Dans toute réunion chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-propriétaire le droit de vote appartient à l'usufruitier. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

**Art. 20.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité.

### Dissolution, Liquidation

**Art. 21.** En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle sur la proposition de la gérance le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs. L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge et quittance au(x) liquidateur(s). Le produit net de la liquidation après règlement des engagements sociaux est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

### Dispositions générales

**Art. 22.** Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé.

#### *Réunion des associés*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

a) Madame Santina AMATO, prénommée;

b) Monsieur Alain GROSS, prénommé;

Ils auront tous les pouvoirs prévus à l'article 15 des statuts. La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte.

Enregistré à Luxembourg Actes Civiles 2, le 15 décembre 2015. Relation: 2 LAC/2015/29452. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Yvette THILL.

Alain GROSS / Santina AMATO / Joana GROSS / David GROSS / Julien GROSS.

Référence de publication: 2016061455/131.

(160023185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

### ALSA SCI, Société Civile.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 5.842.

#### RECTIFICATIF

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le 08 janvier,

1. Monsieur Alain GROSS, avocat, demeurant à L-5489 Ehnen 42, Um Kecker,

2. Madame Santina AMATO, salariée, demeurant à L-5489 Ehnen, 42, Um Kecker,

3. Madame Joana GROSS, psychologue, demeurant à L-1632 Luxembourg, 41, rue Glück

4. Monsieur David GROSS, avocat, demeurant L-5835 Alzingen 5, Hondsbreck

5. Monsieur Julien GROSS, avocat, demeurant L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame

associés de la SCI ALSA constituée par acte du 15.12.2015,

déclarent qu'il y a lieu de lire à la page 2 dudit acte du 15.12.2015, enregistré à Luxembourg sous la mention «acte civil 2, n 2LAC/2015/29/452, le 15 décembre 2015», sub article 5 - n°4.-: «Madame Joana GROSS, prénommée» et non pas «Madame Joana AMATO, prénommée».

L'article 5 se présente dès lors comme suit:

**Art. 5.** La capital social est fixé à CINQ MILLE EUROS (5.000 euros) divisé en CENT parts d'intérêts de MILLE EUROS (1.000.- euros) chacune. Les CENT (100) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Alain GROSS, prénommé, VINGT PARTS .....	20
2.- Madame Santina AMATO, prénommée, VINGT PARTS .....	20
3.- Monsieur David GROSS, prénommé, VINGT PARTS .....	20
4.- Madame Joana GROSS, prénommée, VINGT PARTS .....	20
5. Monsieur Julien GROSS, prénommé, VINGT PARTS .....	20
TOTAL: CENT PARTS .....	100

Les CENT parts d'intérêts ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de CINQ MILLE EUROS (5.000. - euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte.

Alain GROSS / Santina AMATO / Joana GROSS / David GROSS / Julien GROSS.

Référence de publication: 2016061456/42.

(160023185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Trenton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 203.582.

—  
STATUTS

L'an deux mille seize.

Le six janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jef HENDRICKX, Informaticien, demeurant à B-3520 Zonhoven, Ossendriesstraat, 4.

2.- Madame Katleen VELAERTS, Institutrice, demeurant à B-3520 Zonhoven, Ossendriesstraat, 4.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Sara CRAVEIRO, salariée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 22 décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ciaprès créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet le conseil en informatique ainsi que l'administration des entreprises.

La société peut agir en tant qu'intermédiaire sur base de commissions.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets, licences ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «TRENTON S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Heinerscheid.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Jef HENDRICKX, Informaticien, demeurant à B-3520 Zonhoven, Ossendriesstraat, 4,	
cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Madame Katleen VELAERTS, Institutrice, demeurant à B-3520 Zonhoven, Ossendriesstraat, 4,	
cinquante parts sociales . . . . .	50
TOTAL: CENT parts sociales . . . . .	100

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le/les gérant(s);

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le/les gérant(s) dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le/les gérant(s) a/ont le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du/des gérant(s).

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

#### *Libération du capital social*

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée:



Madame Katleen VELAERTS, Institutrice, née à Hasselt (Belgique), le 28 mai 1975, demeurant à B-3520 Zonhoven, Ossendriesstraat, 4.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

3.- Le siège social de la société est établi à L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants, représentés comme dit ci-avant, au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. CRAVEIRO, Henri BECK .

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 janvier 2016. Relation: GAC/2016/342. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016061614/153.

(160022654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

#### **Hiragana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 203.582.

L'an deux mille seize, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Sara CRAVEIRO, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Jef HENDRICKX, Informaticien, demeurant à B-3520 Zonhoven, Ossendriesstraat, 4, et de Madame Katleen VELAERTS, Institutrice, demeurant à B-3520 Zonhoven, Ossendriesstraat, 4,

en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée en date du 22 décembre 2015,

laquelle procuration était restée annexée à un acte de constitution de société reçu par le notaire instrumentant en date du 6 janvier 2016, enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 janvier 2016, Relation: GAC/2016/342.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Par le prédit acte du 6 janvier 2016, il a été constitué une société à responsabilité limitée sous la dénomination TRENTON S.à r.l.

Or il s'est avéré que la dénomination TRENTON S.à r.l. était devenue entretemps indisponible auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Il y aura dès lors lieu de modifier la dénomination en Hiragana S.à r.l. et par conséquent de modifier l'article 4 du prédit acte de constitution du 6 janvier 2016 comme suit:

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «Hiragana S.à r.l.».

Toutes les autres dispositions figurant à l'Acte de constitution demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire comparante pré-mentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 27 janvier 2016. Relation: GAC/2016/597. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 03 février 2016.

Référence de publication: 2016061615/33.

(160022654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---



**Petroleum Equity Rho Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 203.658.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the first day of December.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange (Grand-Duchy of Luxembourg)

THERE APPEARED:

Petroleum Equity Rho Jersey Holding Limited, a company limited by shares incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 44 Esplanade, St Helier, JE4 9WG Jersey and registered under number 2037.

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxy after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Title I. Articles**

**Chapter I. - Definitions**

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares.

Legal Reserve has the meaning given to it in Article 21. Shareholders means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles, and Shareholder mean any of them.

Shares means all the issued shares from time to time in the capital of the Company.

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board of Managers and approved by the general meeting of the Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting of the Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

**Chapter II. - Form, Denomination, Object, Duration, Registered office**

**Art. 1. Form.** There exists a company (the Company) in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law") and by the present articles of association (the "Articles").

The Company may be composed of one single Shareholder, owner of all the Shares, or several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders.

**Art. 2. Denomination.** The Company will have the denomination: "Petroleum Equity Rho Luxembourg Holding S.à r.l."

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved at any time if a single Shareholder, owning the entire issued share capital of the Company so decides. If there is more than one Shareholder, the Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

**Art. 4. Object.** The purpose of the Company is the acquisition and holding of ownership interests or participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, development and management of such ownership interests or participations. The Company may in particular acquire by transfer, subscription, purchase, and exchange or in any other manner any real estate properties, or interests in real estate properties, stock, shares and other securities, loans, bonds, claims, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments, convertible or not, in each case whether readily marketable or not, issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may further participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

Except as otherwise restricted herein, the Company may also provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form and under any applicable law. The Company may pledge, transfer, encumber, or otherwise create security over, some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form (except by way of public offer) and privately issue bonds, notes, certificates, securities and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the Law; this list being not exhaustive.

In a general fashion the Company may take any management, controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

**Art. 5. Registered office.** The Company has its registered office in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by resolution of the Board of Managers (conseil de gérance) (as defined below).

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers (conseil de gérance).

In the event that in the view of the Board of Managers (conseil de gérance) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand- Duchy of Luxembourg.

### Chapter III. - Share capital - Shares - Transfer of shares

**Art. 6. Share capital.** The share capital of the Company is set at one million six hundred thirty-two thousand five hundred Euros (EUR 1,632,500) divided into one million six hundred thirty-two thousand five hundred (1,632,500) Shares (parts sociales), each with a nominal value of 1 Euro (EUR 1), which are divided into:

- one hundred sixty-three thousand two hundred fifty (163,250) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-three thousand two hundred fifty (163,250) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-three thousand two hundred fifty (163,250) class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-three thousand two hundred fifty (163,250) class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;

- one hundred sixty-three thousand two hundred fifty (163,250) class E shares (the “Class E Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-three thousand two hundred fifty (163,250) class F shares (the “Class F Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-three thousand two hundred fifty (163,250) class G shares (the “Class G Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-three thousand two hundred fifty (163,250) class H shares (the “Class H Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-three thousand two hundred fifty (163,250) class I shares (the “Class I Shares”), all subscribed and fully paid up; and
- one hundred sixty-three thousand two hundred fifty (163,250) class J shares (the “Class J Shares”), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.

In addition to the issued capital, a share premium account may be set up to which any share premium paid on any Share, in addition to its nominal value, is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholder(s) adopted in the manner required for the amendment of these Articles, provided that (i) any reduction in the issued capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Article 9; (ii) any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each Class of Shares then outstanding and (b) must result in each Shareholder holding a proportionate part of each Class of Shares then outstanding; (iii) any subdivision of a Class of Shares into new Classes of Shares must result in each Shareholder of the former undivided Class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided Class of Shares; and (iv) any combination or aggregation of Classes of Shares into a new Class of Shares must result in each Shareholder of the former Classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined Class of Shares.

**Art. 7. Registration of shares - Indivisibility of shares.** The Shares are issued in registered form only, in the name of a specific person and recorded in the Shareholders’ register in accordance with article 185 of the Law. The Shareholders’ register shall be kept at the registered office of the Company. Each holder of Shares will notify in writing to the Company its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address so communicated.

The Company recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) shall be obliged to appoint a single attorney to represent such Shareholder(s) in all dealings with the Company in such capacity. The failure to appoint such an attorney will immediately suspend all rights attached to such Share(s).

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles and of the resolutions validly adopted by the Shareholder(s).

**Art. 8. Transfer of shares.** Any Shareholder who subscribes to or otherwise acquires Shares must acquire a proportionate amount of each Class of Shares issued and then outstanding.

In the case of a sole Shareholder, subject to the limitations contained in this article, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

In the case of a plurality of Shareholders, subject to the limitations in this article, the Shares may be transferred freely between Shareholders but the Shares may not be transferred inter vivos to non-Shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the issued capital shall have agreed thereto by the General Meeting.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole Class of its own Shares followed by their immediate cancellation pursuant to article 9, no Shareholder shall sell or otherwise transfer its Shares of any Class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring Shareholder’s proportionate interest in each other Class of Shares then held by the transferring Shareholder.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

**Art. 9. Repurchase of shares.** The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of a Class of Shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the Board of Managers and approved by the general meeting of the Shareholders, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;

- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board of Managers and approved by the general meeting of the Shareholders with respect to the Class of Shares to be redeemed, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may repurchase its Shares as provided herein only to the extent permitted by the Law.

#### **Chapter IV. - Board of managers - Powers - Meetings - Auditor**

**Art. 10. Board of managers.** The Company is managed by one or more Managers (gérants), who need not be Shareholders of the Company. If several Managers have been appointed, they will constitute the Board of Managers (conseil de gérance) (the Board of Managers or individually the Manager).

The sole Manager (gérant unique) or in case of a plurality of Managers, the Board of Managers shall be elected by the sole Shareholder or by the general meeting of Shareholders, which will determine its/their number and mandate period. They are eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

The sole Shareholder or the Shareholders may also decide to appoint one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s).

The Managers shall not be remunerated for their appointment as Manager of the Company, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse Managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings of the Board of Managers.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a Manager will not cause the Company to fall into liquidation.

**Art. 11. Powers of the board of managers.** The Board of Managers is vested with full powers and authority to perform all acts considered necessary or useful for the purpose of accomplishing the Company's objects.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence, power and authority of the Board of Managers.

**Art. 12. Meetings of the board of managers.** The Board of Managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon the request of any Manager by written notice to the other Managers (if there are more than one Manager), at the place indicated in the convening notice, provided that the Board of Managers shall meet at least once per year.

The Board of Managers may appoint from among its members a chairperson (the Chairperson) and one or more vice-chairpersons. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, who is responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Shareholder(s).

The resolutions of the Board of Managers are recorded in the minutes, signed by the Managers or by the Chairperson and by the secretary if any, or by a notary public as the case may be, and recorded in the corporate books.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by such Chairperson or by the secretary (if any) or by any Manager.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his/her proxy. Managers may also cast their vote in writing or by telegram, electronic mail or fax.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at the meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a simple majority of the votes of the Managers present or represented in office at such meeting. In case of equality of votes, the Chairperson designated in the manner as described above shall have a casting vote.

Any and all Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or conference call or by any similar means of communication enabling all persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation by telephone, conference call or similar means of communication shall, for all purposes hereunder, be deemed to constitute physical presence by the Manager so participating at the meeting.

Resolutions of the Board of Managers may be passed in the form of circular resolutions. Circular resolutions signed by all the members of the Board of Managers, are proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Board

of Managers which was duly convened and held, provided that such decisions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers.

**Art. 13. Delegation of powers - Liability of managers.** The sole Manager or the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (who may or may not be Managers) and will determine the agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. Representation of the company.** The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its sole Manager, and, in case of a plurality of Managers, by the joint signatures of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers in accordance with article 13 above and within the limits of such powers.

However if the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders has appointed one or several class A manager (s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager or by the joint signatures or single signatures of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

**Art. 15. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Board of Managers or of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Auditor(s).** Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires aux comptes) in accordance with article 200 of the Law, who may but need not to be a Shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act collectively and form the board of auditors.

#### Chapter V. - General meetings of shareholders

**Art. 17. General meeting of shareholders.** In a single member company, the sole Shareholder assumes all powers conferred by the Law on the general meetings of Shareholders.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares he owns. Each Share shall entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the issued share capital (50%) adopt them.

However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by a majority of the Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Law.

Any Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not to be a Shareholder himself.

The holding of Shareholders' general meetings shall not be mandatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each Shareholder may receive the precise wording of the text of the resolutions proposed to be adopted and may give his vote in writing.

**Art. 18. Annual general meeting of shareholders.** Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Wednesday of May at 2 p.m. Central European Time (CET) of each year. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting of Shareholders shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified by the Board of Managers in the respective convening notices of such meetings.

#### Chapter VI. - Financial year - Financial statements

**Art. 19. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year, except for the first year, which shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.



**Art. 20. Financial statements.** At the end of each financial year, the Board of Managers shall present to the sole Shareholder or to the general meeting of Shareholders the financial statements (including the balance sheet and the profit and loss account and a statement of individual assets and liabilities).

Each Shareholder either personally or through an appointed agent may consult at the registered office of the Company the above mentioned documents and as the case may be the report of the statutory auditor(s) in accordance with the Law.

#### Chapter VII. - Distribution

**Art. 21. Appropriation of profits - Reserve.** From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by the Law (the "Legal Reserve"). This allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then,
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then,
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then,
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g. initially the Class J Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with article 9 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class I Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Law and in compliance with the foregoing provisions, the sole Manager or Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the Shareholder(s). The Manager(s) shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VIII. - Dissolution, Liquidation

**Art. 22. Dissolution, Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy or any other similar event affecting the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Except in the case of dissolution by Court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority requirements as for the amendments of the Articles.

At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (whether Shareholders or not) appointed by a general meeting of Shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 21 hereof.

#### Chapter IX. - Miscellaneous

**Art. 23. Applicable law.** All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

### Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount	% of share capital	Share Premium	Legal Reserve
Petroleum Equity Rho Jersey Holding Ltd . . .	1,632,500	1,632,500	100%	EUR 14,529,250	EUR 163,250
TOTAL . . . . .	1,632,500	1,632,500	100%	EUR 14,529,250	EUR 163,250

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of sixteen million three hundred twenty five thousand Euros (EUR 16,325,000) - of which one million six hundred thirty-two thousand five hundred Euros (EUR 1,632,500) are allocated to the share capital of the Company, one hundred sixty-three thousand two hundred fifty (163,250) are allocated to the legal reserve of the Company and fourteen million five hundred twenty-nine thousand two hundred fifty Euros (EUR 14,529,250) are allocated equally to the 10 share premium accounts of the Company relating to each of the 10 Classes of Shares (i.e. one million four hundred fifty two thousand nine hundred twenty-five Euros (EUR 1,452,925) on each share premium account) - is now available to the Company.

### Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 6,300. - euro.

### Title II. Resolutions of the sole shareholder

The sole Shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The shareholders resolved to set at two (2) the number of managers of the Company and further resolved to appoint the following persons as managers (gérants) of the Company for an undetermined period:

- Michel Thill, born on 8 June 1965 in Arlon (Belgium), with professional address at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Class B Manager.

- Sven Tiefenthal, born on 28 August 1962 in Longyearbyen (Norway), with address at Ocean View, La Route de la Pulente, St. Brelade, JE3 8HG Jersey, Class A Manager.

2. The registered office of the Company shall be established at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, who signed together with the notary the present original deed

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le premier du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

### A COMPARU:

Petroleum Equity Rho Jersey Holding Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'Ile de Jersey, sous le numéro 2037, dont le siège social se trouve à 44 Esplanade, St Helier, JE4 9WG Jersey;

Ici représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement Esch/Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Titre I<sup>er</sup> . Statuts

#### Chapitre I<sup>er</sup> . - Définitions

Associés désigne toute personne détenant des Parts Sociales ou à qui des Parts Sociales sont transférées ou émises de temps à autre (à l'exception de la Société) en conformité avec les termes des Statuts, et Associé signifie l'un d'entre eux.

Comptes Intérimaires désigne les comptes intérimaires de la Société en vertu des normes comptables du Luxembourg (GAAP) à la Date des Comptes Intérimaires pertinente.

Date des Comptes Intérimaires signifie au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales.



Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient eu droit à des distributions de dividendes selon les Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetée / annulée, mais diminué (i) des pertes (y compris les pertes reportées), et (ii) toutes sommes qui doivent être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (sans, pour éviter tout doute, tout double comptage) de sorte que:

$$MD = (BN + RLD + RC) - (P + RLS)$$

Par lequel:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

RLD = toutes réserves librement distribuables (y compris la réserve de prime d'émission)

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales à annuler

P = pertes (y compris les pertes reportées)

RLS = toutes sommes à placer en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Montant Total d'Annulation désigne le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des Associés sur la base des Comptes Intérimaires pertinents. Le Montant Total d'Annulation doit être inférieure ou égale à la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales concernée sauf décision contraire de l'assemblée générale des Associés dans les conditions prévues pour une modification des Statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

Parts Sociales signifient toutes les parts sociales émises de temps à autre dans le capital de la Société.

Réserve Légale a le sens qui lui est donné à l'article 21.

Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation relatif à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et annuler par le nombre de Parts Sociales émises dans cette Catégorie de Parts Sociales.

## Chapitre II. - Forme, Dénomination sociale, Objet, Durée, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il existe une société (la Société) en la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

La Société pourra être composée d'un Associé unique, détenteur de toutes les Parts Sociales, ou de plusieurs Associés, mais jamais de plus de quarante (40) Associés.

**Art. 2. Dénomination sociale.** La Société aura la dénomination sociale «Petroleum Equity Rho Luxembourg Holding S.à r.l.»

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Associé unique détenant la totalité du capital social libéré. S'il y a plusieurs Associés, la Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des Associés adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des présents Statuts.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet la prise et la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par transfert, souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tout biens immobiliers ou de droits portant sur des biens immobiliers, capital, toutes actions et autres titres, tout prêt, toutes obligations, créances, tous certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général tous titres ou instruments financiers, convertibles ou non, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut aussi accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit et sous toute loi applicable. La Société peut gager, transférer, grever, ou autrement créer des garanties sur, tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit (sauf par voie d'offre publique) et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre, de certificats, de titres et d'autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la Loi; cette liste n'étant pas exhaustive.

D'une manière générale la Société peut prendre toutes mesures de gestion, de contrôle et de supervision et en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, jugée utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci ou les favorisant, étant entendu que la Société ne conclura pas d'opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (tel que défini par après).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision du Conseil de Gérance.

Dans le cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra temporairement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

### Chapitre III. - Capital social - Parts sociales - Transfert de parts sociales

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à un million six cent trente-deux mille cinq cents Euros (EUR 1.632.500) divisé un million six cent trente-deux mille cinq cents (1.632.500) Parts Sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1. -) étant divisées comme suit:

- cent soixante-trois mille deux cent cinquante (163,250) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- cent soixante-trois mille deux cent cinquante (163,250) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- cent soixante-trois mille deux cent cinquante (163,250) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C») toutes souscrites et entièrement libérées;
- cent soixante-trois mille deux cent cinquante (163,250) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- cent soixante-trois mille deux cent cinquante (163,250) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- cent soixante-trois mille deux cent cinquante (163,250) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- cent soixante-trois mille deux cent cinquante (163,250) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- cent soixante-trois mille deux cent cinquante (163,250) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- cent soixante-trois mille deux cent cinquante (163,250) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), toutes souscrites et entièrement libérées; et
- cent soixante-trois mille deux cent cinquante (163,250) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), toutes souscrites et entièrement libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être mis en place, sur lequel sera transféré toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale, en supplément de sa valeur nominale. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour assurer le paiement de toute Part Sociale, que la Société peut racheter à ses Associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés(s) sous la forme d'un dividende ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, une ou plusieurs fois, par une résolution de l'/des l'Associé (s) adoptée à la manière requise pour la modification des Statuts, sous réserve que (i) toute réduction du capital émis de la Société soit autorisée uniquement en conformité avec les procédures de rachat et d'annulation de l'Article 9; (ii) toute augmentation du capital émis (a) soit faite au prorata de chaque Catégorie de Parts Sociales alors en circulation et (b) aboutisse à ce que chacun des Associés détienne une part proportionnelle de chaque Catégorie de Parts Sociales alors en circulation; (iii) toute subdivision d'une Catégorie de Parts Sociales en nouvelles Catégorie de Parts Sociales devra aboutisse à ce que chaque Associé de l'ancienne Catégorie de Parts Sociales avant subdivision détienne une part proportionnelle de chaque nouvelle Catégorie de Parts Sociales subdivisée; et (iv) toute combinaison ou addition de Catégorie de Parts Sociales

en une nouvelle Catégorie de Parts Sociales devra aboutisse à ce que chaque Associé des anciennes Catégorie de Parts Sociales détienne une part proportionnelle de la nouvelle Catégorie de Parts Sociales combinée.

**Art. 7. Enregistrement des parts sociales - Indivisibilité des parts sociales.** Les Parts Sociales sont émises exclusivement sous forme nominative, au nom d'une personne déterminée et inscrites sur le registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi. Le registre des Associés devra être conservé au siège social de la Société. Chaque détenteur de Parts Sociales notifiera par écrit à la Société son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Dans l'hypothèse où une ou plusieurs Part(s) Sociale (s) sont détenues conjointement ou si la propriété de ces Parts Sociales est contestée, toutes les personnes réclamant un droit sur ces Parts Sociales devront nommer une seule personne pour les représenter auprès de la Société. A défaut d'une telle nomination, les droits attachés aux Parts Sociales concernées seront immédiatement suspendus.

La propriété d'une Part Sociale emporte adhésion implicite aux Statuts et aux décisions valablement adoptées par l'/les Associé(s).

**Art. 8. Cession de parts sociales.** Tout Associé qui souscrit ou acquiert de quelque manière que ce soit des Parts Sociale doit acquérir une quantité proportionnelle de chaque Catégorie de Parts Sociales alors émises et en circulation.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, sous réserve des limitations prévues au présent article, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, sous réserve des limitations prévues au présent article, les Parts Sociales détenues par chaque Associé peuvent être cédées librement entre Associés, mais les Parts Sociales ne peuvent être cédées inter vivos à des tiers non-Associés qu'après approbation préalable de l'assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social émis.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter toute une Catégorie de ses propres Parts Sociales suivi de leur annulation immédiate conformément à l'article 9, aucun Associé ne peut vendre ou céder de quelque manière que ce soit ses Parts Sociales de quelque Catégorie que ce soit à toute personne, sans en même temps vendre ou transférer de quelque manière que ce soit à cette personne la quote-part proportionnelle de chaque autre Catégorie de Parts Sociales alors détenues par l'Associé cédant.

Les cessions de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les cessions ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 190 de la Loi et de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

**Art. 9. Rachat de parts sociales.** Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales, en totalité mais non en partie, tel que déterminé de temps à autre par le Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des Associés, à condition toutefois que la Société ne puisse à tout moment acheter et d'annuler les Parts Sociales de Catégorie A. Dans le cas d'un rachat et de l'annulation de toute une Catégorie de Parts Sociales, ce rachat et cette annulation de Parts Sociales doivent être faits dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Catégorie J;
- (ii) Parts Sociales de Catégorie I;
- (iii) Parts Sociales de Catégorie H;
- (iv) Parts Sociales de Catégorie G;
- (v) Parts Sociales de Catégorie F;
- (vi) Parts Sociales de Catégorie E;
- (vii) Parts Sociales de Catégorie D;
- (viii) Parts Sociales de Catégorie C; et
- (ix) Parts Sociales de Catégorie B.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation de toute une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur (au prorata de sa participation dans cette Catégorie de Parts Sociales) à la portion du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des Associés en relation avec la Catégorie de Parts Sociales à racheter, et les porteurs de Parts Sociales de la Catégorie rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales pertinente détenues par eux et annulée.

La Société peut racheter ses Parts Sociales conformément aux présentes dans les limites prévues par la Loi.

## Chapitre VI. - Conseil de gérance - Pouvoirs - Assemblées - Commissaire

**Art. 10. Conseil de gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le Conseil de Gérance (le Conseil de Gérance ou pris individuellement le Gérant).

Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance sera nommé par l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles, mais

sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés.

L'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés peut aussi décider de nommer un ou plusieurs Gérant(s) de classe A et un ou plusieurs Gérant(s) de classe B.

Le Gérant unique ou chaque membre du Conseil de Gérance ne sera/seront pas rémunéré(s) pour ses/leur mandat en tant que Gérant de la Société, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société remboursera aux Gérants les dépenses raisonnables occasionnées dans l'exercice de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement occasionnées en raison de leur participation aux réunions du Conseil de Gérance.

Le décès, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité, la démission, la révocation ou tout événement similaire affectant un Gérant n'entraînera pas la liquidation de la Société.

**Art. 11. Pouvoirs du conseil de gérance.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Réunions du conseil de gérance.** Le Conseil de Gérance se réunira à chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige ou sur demande, par voie écrite, de n'importe quel Gérant aux autres Gérants (dans le cas où il y a plus d'un Gérant), à l'endroit indiqué par la convocation, pourvu que le Conseil de Gérance se réunisse au moins une (1) fois par an.

Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (le Président) et un ou plusieurs vice-présidents. Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des Associés.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les Gérants et le cas échéant par le Président et le secrétaire, ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par le secrétaire (le cas échéant) ou par un Gérant.

Chaque Gérant peut se faire représenter au Conseil de Gérance par un autre Gérant par le biais d'une procuration. Les Gérants peuvent également voter par écrit ou par télégramme, courriel ou facsimilé.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité des voix, le Président, désigné comme il est dit à l'article 11 ci-dessus, disposera d'une voix prépondérante.

Tous les Gérants peuvent participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone, conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent se comprendre mutuellement. Une telle participation par téléphone, conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication est réputée constituer une participation en personne à une telle réunion.

Les décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises sous forme de résolutions circulaires. Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions peuvent être documentées sur un document unique ou sur des documents séparés ayant un contenu identique et chacun d'eux étant signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Délégation des pouvoirs - Responsabilité des gérants.** Le Gérant ou le Conseil de Gérance peut déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc (qui peuvent ou ne pas être Gérants) et déterminera leurs responsabilités et rémunération, la durée de la période de délégation et toutes autres conditions de leur mandat.

Le(s) Gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 14. Représentation de la société.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou encore par la signatures conjointes ou la signature unique d'un fondé de pouvoirs dûment habilité discrétionnairement par le Conseil de Gérance en conformité avec l'article 13 ci-dessus et dans les limites de ce pouvoir.

Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 15. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs du Conseil de Gérance ou de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Tout Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit des fonctions de gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre

société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

**Art. 16. Commissaire(s).** Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t Associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes agiront en collège et formeront le conseil des commissaires aux comptes.

#### **Chapitre V. - Assemblées générales des associés**

**Art. 17. Assemblée générale des associés.** L'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Part Sociale donne droit à son porteur à une voix pour toutes les questions sur lesquelles les Associés ont un droit de vote. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié (50%) du capital social émis.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société, pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts (75%) du capital social émis de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Chaque Associé peut agir à toute assemblée générale des Associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire en tant que son représentant, qu'il soit Associé ou non.

La tenue d'assemblées générales des Associés n'est pas obligatoire lorsque le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé pourra recevoir le texte des résolutions ou décisions proposées à adopter et pourra émettre son vote par écrit.

**Art. 18. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale annuelle des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième (3<sup>e</sup>) mercredi de mai à 14 Heures d'Europe Centrale (CET) de chaque année. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des Associés se tiendra le jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées des Associés pourront être tenues à l'endroit et à l'heure tels que précisé par le Conseil de Gérance dans les convocations relatives à ces assemblées.

#### **Chapitre VI. - Année sociale - Comptes annuels**

**Art. 19. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année, et finit le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera le jour de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2015.

**Art. 20. Comptes annuels.** A la fin de chaque année sociale, le Conseil de Gérance présentera à l'Associé unique ou à l'assemblée générale des Associés les comptes annuels (incluant le bilan et le compte de pertes et profits et un inventaire des avoirs et des dettes de la Société).

Chaque Associé pourra personnellement, ou par le biais d'un fondé de pouvoir, examiner au siège social de la Société les documents susmentionnés et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à la Loi.

#### **Chapitre VII. - Distribution**

**Art. 21. Répartition des profits - Réserve.** Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé chaque année cinq pour cent (5%) pour la réserve requise par la Loi (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après l'allocation à la Réserve Légale, l'Associé(s) doit/doivent déterminer comment le solde des bénéfices nets annuels sera distribué en versant la totalité ou une partie du solde à une réserve ou à une provision, en le reportant à l'exercice suivant ou en distribuant, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission à/aux à l'Associé(s), chaque Part Sociale donnant droit à la même proportion dans ces distributions.

Pour toute année où la Société décide de faire des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et de réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, y compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet doit être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A ont le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à l'année en question d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B ont le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent, puis,



- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E auront le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F auront le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à l'année en question d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G auront le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à l'année en question d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H auront le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I seront en droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J seront en droit de recevoir le reste de toute distribution de dividendes.

Si toute la dernière Catégorie de Parts Sociales (par ordre alphabétique, par exemple initialement les Parts Sociales de Catégorie J) ont été rachetées et annulées conformément à l'article 9 des présentes au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes sera alors attribué à la Catégorie précédant les Parts Sociales de la dernière Catégorie en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple, initialement les Parts Sociales de Catégorie I).

Sous réserve des conditions (le cas échéant) fixés par la Loi et en conformité avec les dispositions précédentes, le Gérant unique ou Conseil de Gérance peuvent verser un acompte sur dividendes à/aux l'Associé(s). Le(s) Gérant(s) devront fixer le montant et la date de paiement d'un tel acompte sur dividendes.

## Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

**Art. 22. Dissolution, Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant l'Associé unique ou l'un des Associés.

Sauf cas de dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des Associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être Associés ou non) nommés par l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, en ce compris les frais de liquidation, le produit net de la liquidation devra être distribué à/aux Associé(s) de façon à obtenir sur une base globale le même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes de l'article 21 ci-dessus.

## Chapitre VIII. - Divers

**Art. 23. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément à la Loi.

### Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire au capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social	Prime d'émission	Réserve Légale
Petroleum Equity Rho Jersey Holding Ltd . . . . .	1.632.500	1.632.500	100%	EUR 14.529.250	EUR 163.250
TOTAL . . . . .	1.632.500	1.632.500	100%	EUR 14.529.250	EUR 163.250

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées à hauteur de cent pourcent (100%) par des versements en numéraire, de sorte que le montant de seize millions trois cent vingt-cinq mille Euros (EUR 16.325.000) - dont un million six cent trente-deux mille cinq cents Euros (EUR 1.632.500) sont affectés au capital social de la Société, cent soixante-trois mille deux cent cinquante Euros (EUR 163.250) sont affectés au compte de réserve légale de la Société et quatorze millions cinq cent vingt-neuf mille deux cent cinquante Euros (EUR 14.529.250) sont affectés de manière égale aux 10 comptes de prime d'émission de la Société relatifs respectivement à chacune des 10 Catégories de Parts Sociales (i.e. un million quatre cent cinquante-deux mille neuf cent vingt-cinq Euros (EUR 1.452.925) sur chaque compte de prime d'émission) - se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Les dépenses, rémunérations, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont estimés à environ 6.300,- euros.

## **Titre II. Résolutions de l'associé unique**

L'Associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique a décidé de fixer à deux (2) le nombre de gérants de la Société et de nommer les personnes suivantes pour une durée illimitée:

- Michel Thill, né le 8 juin 1965 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, gérant de classe B.

- Sven Tiefenthal, né le 28 août 1962 à Longyearbyen (Norvège), avec adresse à Ocean View, La Route de la Pulente, St. Brelade, JE3 8HG Jersey, gérant de classe A

2. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 décembre 2015. Relation: EAC/2015/28822. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2016063238/744.

(160024385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

---

### **Petroleum Equity Rho Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 203.658.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth of December

the undersigned, Maître Jacques Kessler, notary established in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, declared and confirmed that:

during the drafting of the deed pertaining to the incorporation of Petroleum Equity Rho Luxembourg Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (the "Company"), enacted by the undersigned notary, on December 1, 2015, in process of registration (the "Deed"),

an evident mistake occurred in the drafting of article 6 of the articles of association of the Company adopted by the sole shareholder of the Company and in the subscription section of the Deed as follows:

#### **Erroneous version:**

“ **Art. 6.** The share capital of the Company is set at one million six hundred thirty-two thousand five hundred Euros (EUR 1,632,500) divided into one million six hundred thirty-two thousand five hundred (1,632,500) Shares (parts sociales), each with a nominal value of 1 Euro (EUR 1), which are divided into:

- one hundred sixty-three thousand two hundred fifty (163,250) class A shares (the “Class A Shares”), all subscribed and fully paid up;

- one hundred sixty-three thousand two hundred fifty (163,250) class B shares (the “Class B Shares”), all subscribed and fully paid up;

- one hundred sixty-three thousand two hundred fifty (163,250) class C shares (the “Class C Shares”) all subscribed and fully paid up;

- one hundred sixty-three thousand two hundred fifty (163,250) class D shares (the “Class D Shares”), all subscribed and fully paid up;

- one hundred sixty-three thousand two hundred fifty (163,250) class E shares (the “Class E Shares”), all subscribed and fully paid up;



- one hundred sixty-three thousand two hundred fifty (163,250) class F shares (the “Class F Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-three thousand two hundred fifty (163,250) class G shares (the “Class G Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-three thousand two hundred fifty (163,250) class H shares (the “Class H Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-three thousand two hundred fifty (163,250) class I shares (the “Class I Shares”), all subscribed and fully paid up; and
- one hundred sixty-three thousand two hundred fifty (163,250) class J shares (the “Class J Shares”), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.

In addition to the issued capital, a share premium account may be set up to which any share premium paid on any Share, in addition to its nominal value, is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholder (s) adopted in the manner required for the amendment of these Articles, provided that (i) any reduction in the issued capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Article 9; (ii) any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each Class of Shares then outstanding and (b) must result in each Shareholder holding a proportionate part of each Class of Shares then outstanding; (iii) any subdivision of a Class of Shares into new Classes of Shares must result in each Shareholder of the former undivided Class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided Class of Shares; and (iv) any combination or aggregation of Classes of Shares into a new Class of Shares must result in each Shareholder of the former Classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined Class of Shares.”

*“Subscription - Payment*

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount	% of share capital	Share Premium	Legal Reserve
Petroleum Equity Rho Jersey Holding Ltd . . . .	1,632,500	1,632,500	100%	EUR 14,529,250	EUR 163,250
TOTAL . . . . .	1,632,500	1,632,500	100%	EUR 14,529,250	EUR 163,250

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of sixteen million three hundred twenty five thousand Euros (EUR 16,325,000) - of which one million six hundred thirty-two thousand five hundred Euros (EUR 1,632,500) are allocated to the share capital of the Company, one hundred sixty-three thousand two hundred fifty (163,250) are allocated to the legal reserve of the Company and fourteen million five hundred twenty-nine thousand two hundred fifty Euros (EUR 14,529,250) are allocated equally to the 10 share premium accounts of the Company relating to each of the 10 Classes of Shares (i.e. one million four hundred fifty two thousand nine hundred twenty-five Euros (EUR 1,452,925) on each share premium account) - is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.”

RECTIFICATION

It is thus indicated to correct the quoted parts of the Deed as follows:

**Corrected version to replace the erroneous version:**

“ **Art. 6.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) Shares (parts sociales), each with a nominal value of 1 Euro (EUR 1), which are divided into:

- one thousand two hundred fifty (1,250) class A shares (the “Class A Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one thousand two hundred fifty (1,250) class B shares (the “Class B Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one thousand two hundred fifty (1,250) class C shares (the “Class C Shares”) all subscribed and fully paid up;
- one thousand two hundred fifty (1,250) class D shares (the “Class D Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one thousand two hundred fifty (1,250) class E shares (the “Class E Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one thousand two hundred fifty (1,250) class F shares (the “Class F Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one thousand two hundred fifty (1,250) class G shares (the “Class G Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one thousand two hundred fifty (1,250) class H shares (the “Class H Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one thousand two hundred fifty (1,250) class I shares (the “Class I Shares”), all subscribed and fully paid up; and

- one thousand two hundred fifty (1,250) class J shares (the “Class J Shares”), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.

In addition to the issued capital, a share premium account may be set up to which any share premium paid on any Share, in addition to its nominal value, is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholder (s) adopted in the manner required for the amendment of these Articles, provided that (i) any reduction in the issued capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Article 9; (ii) any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each Class of Shares then outstanding and (b) must result in each Shareholder holding a proportionate part of each Class of Shares then outstanding; (iii) any subdivision of a Class of Shares into new Classes of Shares must result in each Shareholder of the former undivided Class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided Class of Shares; and (iv) any combination or aggregation of Classes of Shares into a new Class of Shares must result in each Shareholder of the former Classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined Class of Shares.”

#### “Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount	% of share capital
Petroleum Equity Rho Jersey Holding Ltd . . . . .	12,500	EUR 12,500	100%
TOTAL . . . . .	12,500	EUR 12,500	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500. -) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.”

All other provisions of the Deed remain unchanged.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Le soussigné Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, déclare et constate que:

Lors de la rédaction de l'acte concernant de l'acte de constitution de Petroleum Equity Rho Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en processus d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg (la «Société»), reçu par le notaire instrumentant, en date du 1 décembre 2015, en cours d'enregistrement. (l'«Acte»),

une erreur évidente s'est immiscée dans la rédaction de l'article 6 des statuts de la Société adoptés par l'associé unique de la Société et dans la section relative à la souscription qui ont été rédigés erronément comme suit:

#### Version erronée

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à un million six cent trente-deux mille cinq cents Euros (EUR 1.632.500) divisé un million six cent trente-deux mille cinq cents (1.632.500) Parts Sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1. -) étant divisées comme suit:

- cent soixante-trois mille deux cent cinquante (163,250) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- cent soixante-trois mille deux cent cinquante (163,250) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- cent soixante-trois mille deux cent cinquante (163,250) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C») toutes souscrites et entièrement libérées;
- cent soixante-trois mille deux cent cinquante (163,250) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- cent soixante-trois mille deux cent cinquante (163,250) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- cent soixante-trois mille deux cent cinquante (163,250) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- cent soixante-trois mille deux cent cinquante (163,250) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), toutes souscrites et entièrement libérées;

- cent soixante-trois mille deux cent cinquante (163,250) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- cent soixante-trois mille deux cent cinquante (163,250) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), toutes souscrites et entièrement libérées; et
- cent soixante-trois mille deux cent cinquante (163,250) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), toutes souscrites et entièrement libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être mis en place, sur lequel sera transféré toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale, en supplément de sa valeur nominale. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour assurer le paiement de toute Part Sociale, que la Société peut racheter à ses Associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés(s) sous la forme d'un dividende ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, une ou plusieurs fois, par une résolution de l'/des l'Associé (s) adoptée à la manière requise pour la modification des Statuts, sous réserve que (i) toute réduction du capital émis de la Société soit autorisée uniquement en conformité avec les procédures de rachat et d'annulation de l'Article 9; (ii) toute augmentation du capital émis (a) soit faite au prorata de chaque Catégorie de Parts Sociales alors en circulation et (b) aboutisse à ce que chacun des Associés détienne une part proportionnelle de chaque Catégorie de Parts Sociales alors en circulation; (iii) toute subdivision d'une Catégorie de Parts Sociales en nouvelles Catégorie de Parts Sociales devra aboutisse à ce que chaque Associé de l'ancienne Catégorie de Parts Sociales avant subdivision détienne une part proportionnelle de chaque nouvelle Catégorie de Parts Sociales subdivisée; et (iv) toute combinaison ou addition de Catégorie de Parts Sociales en une nouvelle Catégorie de Parts Sociales devra aboutisse à ce que chaque Associé des anciennes Catégorie de Parts Sociales détienne une part proportionnelle de la nouvelle Catégorie de Parts Sociales combinée.»

*«Souscription - Libération*

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire au capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social	Prime d'émission	Réserve Légale
Petroleum Equity Rho Jersey Holding Ltd . . . . .		EUR			
	1.632.500	1.632.500	100%	EUR 14.529.250	EUR 163.250
TOTAL . . . . .	1.632.500	EUR 1.632.500	100%	EUR 14.529.250	EUR 163.250

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées à hauteur de cent pourcent (100%) par des versements en numéraire, de sorte que le montant de seize millions trois cent vingt-cinq mille Euros (EUR 16.325.000) - dont un million six cent trente-deux mille cinq cents Euros (EUR 1.632.500) sont affectés au capital social de la Société, cent soixante-trois mille deux cent cinquante Euros (EUR 163.250) sont affectés au compte de réserve légale de la Société et quatorze millions cinq cent vingt-neuf mille deux cent cinquante Euros (EUR 14.529.250) sont affectés de manière égale aux 10 comptes de prime d'émission de la Société relatifs respectivement à chacune des 10 Catégories de Parts Sociales (i.e. un million quatre cent cinquante-deux mille neuf cent vingt-cinq Euros (EUR 1.452.925) sur chaque compte de prime d'émission) - se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.»

RECTIFICATIF

Il y a par conséquent lieu de rectifier les passages précités de l'Acte comme suit:

**Versión rectifiée qui remplace la versión erronée:**

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) divisé douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1. -) étant divisées comme suit:

- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C») toutes souscrites et entièrement libérées;
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), toutes souscrites et entièrement libérées;

- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), toutes souscrites et entièrement libérées;

- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), toutes souscrites et entièrement libérées;

- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), toutes souscrites et entièrement libérées; et

- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), toutes souscrites et entièrement libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être mis en place, sur lequel sera transféré toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale, en supplément de sa valeur nominale. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour assurer le paiement de toute Part Sociale, que la Société peut racheter à ses Associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés(s) sous la forme d'un dividende ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, une ou plusieurs fois, par une résolution de l'/des l'Associé (s) adoptée à la manière requise pour la modification des Statuts, sous réserve que (i) toute réduction du capital émis de la Société soit autorisée uniquement en conformité avec les procédures de rachat et d'annulation de l'Article 9; (ii) toute augmentation du capital émis (a) soit faite au prorata de chaque Catégorie de Parts Sociales alors en circulation et (b) aboutisse à ce que chacun des Associés détienne une part proportionnelle de chaque Catégorie de Parts Sociales alors en circulation; (iii) toute subdivision d'une Catégorie de Parts Sociales en nouvelles Catégorie de Parts Sociales devra aboutisse à ce que chaque Associé de l'ancienne Catégorie de Parts Sociales avant subdivision détienne une part proportionnelle de chaque nouvelle Catégorie de Parts Sociales subdivisée; et (iv) toute combinaison ou addition de Catégorie de Parts Sociales en une nouvelle Catégorie de Parts Sociales devra aboutisse à ce que chaque Associé des anciennes Catégorie de Parts Sociales détienne une part proportionnelle de la nouvelle Catégorie de Parts Sociales combinée.»

*«Souscription - Libération*

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire au capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
Petroleum Equity Rho Jersey Holding Ltd . . . . .	12.500	EUR 12.500	100%
TOTAL . . . . .	12.500	EUR 12.500	100%

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées à hauteur de cent pourcent (100%) par un versement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.»

Toutes les autres dispositions de l'Acte demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Signé: Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29533. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2016063239/238.

(160024385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

**Petroleum Equity Rho Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.650.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 203.658.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December.

Before Us Me. Jacques Kesseler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Petroleum Equity Rho Luxembourg Holding S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Jacques Kesseler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on 1 December 2015 not yet published on the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the Company, Petroleum Equity Rho Jersey Holding Limited, a company limited by shares incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 44 Esplanade, St Helier, JE4 9WG Jersey and registered under number 2037 (the “Sole Shareholder”), duly represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA-CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal on 16 December 2015.

The above-mentioned proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I.- That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states having been duly informed beforehand.

II.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the company by an amount of EUR 1,637,500 (one million six hundred thirty-seven thousand five hundred Euros), so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 1,650,000 (one million six hundred fifty thousand Euros) by the issuance of 1,637,500 (one million six hundred thirty-seven thousand five hundred) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) i.e. 163,750 (one hundred sixty-three thousand seven hundred fifty) new shares per each of the 10 (ten) existing classes of shares, subject to a payment of a share premium amounting to EUR 14,573,750 (fourteen million five hundred seventy-three thousand seven hundred fifty Euros) allocated equally to the 10 (ten) share premium accounts of the Company relating to each of the 10 (ten) existing classes of shares (i.e. EUR 1,457,375 (one million four hundred fifty-seven thousand three hundred seventy-five Euros) on each share premium account), and of an amount of EUR 163,750 (one hundred sixty-three thousand seven hundred fifty Euros) which shall be allocated to the legal reserve of the Company;

3. Subscription, intervention of the subscriber and payment of the new shares of the Company by way of a contribution in cash;

4. Subsequent amendment of article 6 paragraph 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to resolutions 2. and 3. above; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,637,500 (one million six hundred thirty-seven thousand five hundred Euros), so as to increase it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 1,650,000 (one million six hundred fifty thousand Euros) by the issuance of 1,637,500 (one million six hundred thirty-seven thousand five hundred) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the “New Shares”), subject to the payment of a share premium amounting to EUR 14,573,750 (fourteen million five hundred seventy-three thousand seven hundred fifty Euros) allocated equally to the 10 (ten) share premium accounts of the Company relating to each of the 10 (ten) classes of shares (i.e. EUR 1,457,375 (one million four hundred fifty-seven thousand three hundred seventy-five Euros) on each share premium account) (the “Share Premium”), and of an amount of EUR 163,750 (one hundred sixty-three thousand seven hundred fifty Euros) which shall be allocated to the legal reserve of the Company (the “Legal Reserve”) the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder.

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares, the Share Premium and the Legal Reserve through the contribution in cash of an aggregate amount of EUR 16,375,000 (sixteen million three hundred seventy-five thousand Euros) (the “Contribution”).

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DACHAO CONDE, prenamed by virtue of a proxy given under private seal and declares to pay the Contribution in the Company, subject to the payment



of the Share Premium and the Legal Reserve the whole to be fully paid up by a payment in cash, so that the amount of EUR 16,375,000 (sixteen million three hundred seventy-five thousand Euros) is from this day at the free disposal of the Company.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association to read as follows:

**Art. 6. Share capital.** The share capital of the Company is set at one million six hundred fifty thousand Euros (EUR 1,650,000) divided into one million six hundred fifty thousand (1,650,000) Shares (parts sociales), each with a nominal value of one Euro (EUR 1), which are divided into:

- one hundred sixty-five thousand (165,000) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-five thousand (165,000) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-five thousand (165,000) class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-five thousand (165,000) class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-five thousand (165,000) class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-five thousand (165,000) class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-five thousand (165,000) class G shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-five thousand (165,000) class H shares (the "Class H Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-five thousand (165,000) class I shares (the "Class I Shares"), all subscribed and fully paid up; and
- one hundred sixty-five thousand (165,000) class J shares (the "Class J Shares"), all subscribed and fully paid up.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder of the appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le seizième jour de décembre.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence demeurant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Petroleum Equity Rho Luxembourg Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte notarié par le notaire Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

L'associé unique de la Société, Petroleum Equity Rho Jersey Holding Limited, une société constituée et existante selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 44 Esplanade, St Helier, JE4 9WG Jersey, immatriculée sous le numéro 2037 (l'«Associé Unique»), dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA-CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.637.500 EUR (un million six cent trente-sept mille cinq cent Euros), afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) à 1.650.000 EUR (un million six cent cinquante mille Euros) par l'émission d'1.637.500 (un million six cent trente-sept mille cinq cent) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, c'est-à-dire 163.750 (cent soixante-trois mille sept cent cinquante) nouvelles parts sociales dans chacune des 10 (dix) catégories de parts sociales, soumises au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 14.573.750 EUR (quatorze millions cinq cent soixante-treize mille sept cent cinquante Euros), alloué de manière égale aux 10 (dix) comptes de primes d'émission de la Société concernant chacune des 10 (dix) catégories de parts sociales existantes (c'est-à-dire 1.457.375 EUR (un million quatre cent cinquante-sept mille trois cent soixante-quinze Euros) sur chacun des comptes des comptes de prime d'émission), et un montant de 163.750 EUR (cent soixante-trois mille sept cent cinquante Euros) sera alloué à la réserve légale de la Société;

3. Souscription, intervention du souscripteur et paiement des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en numéraire;

4. Modification subséquente du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions 2. et 3. ci-dessus; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.637.500 EUR (un million six cent trente-sept mille cinq cent Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 1.650.000 EUR (un million six cent cinquante mille Euros) par l'émission de d'1.637.500 (un million six cent trente-sept mille cinq cent) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), soumises au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 14.573.750 EUR (quatorze millions cinq cent soixante-treize mille sept cent cinquante Euros) alloué de manière égale aux 10 (dix) comptes de primes d'émission de la Société concernant chacune des 10 (dix) catégories de parts sociales (c'est-à-dire 1.457.375 EUR (un million quatre cent cinquante-sept mille trois cent soixante-quinze Euros) sur chacun des comptes de prime d'émission), (la «Prime d'Emission»), et d'un montant de 163.750 EUR (cent soixante-trois mille sept cent cinquante Euros) qui sera alloué à la réserve légale de la Société (la «Réserve Légale»), l'intégralité devant être libérée au moyen d'un apport en numéraire par l'Associé Unique.

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales, de la Prime d'Emission et de la Réserve Légale au moyen de l'apport en numéraire d'un montant total de 16.375.000 EUR (seize million trois cent soixante-quinze mille Euros) (l'«Apport»).

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme. Sofia AFONSO-DA-CHAO CONDE, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales, moyennant le paiement de la Prime d'Emission et de la Réserve Légale, l'intégralité devant être payée par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de 16.375.000 EUR (seize million trois cent soixante-quinze mille Euros) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à un million six cent cinquante mille Euros (1.650.000 EUR), représenté par un million six cent cinquante mille (1.650.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, étant divisées comme suit:

- Cent soixante-cinq mille (165.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), toutes souscrites et entièrement libérées;

- Cent soixante-cinq mille (165.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), toutes souscrites et entièrement libérées;

- Cent soixante-cinq mille (165.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), toutes souscrites et entièrement libérées;



- Cent soixante-cinq mille (165.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), toutes souscrites et entièrement libérées;

- Cent soixante-cinq mille (165.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), toutes souscrites et entièrement libérées;

- Cent soixante-cinq mille (165.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), toutes souscrites et entièrement libérées;

- Cent soixante-cinq mille (165.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), toutes souscrites et entièrement libérées;

- Cent soixante-cinq mille (165.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), toutes souscrites et entièrement libérées;

- Cent soixante-cinq mille (165.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), toutes souscrites et entièrement libérées;

- Cent soixante-cinq mille (165.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), toutes souscrites et entièrement libérées

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais et français, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30574. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016063240/204.

(160024385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

#### **Midas Conseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8355 Garnich, 1, Um Lannestack.

R.C.S. Luxembourg B 39.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016086048/9.

(160053845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

#### **HarbourVest 2016 Global GP Sàrl, Société à responsabilité limitée, (anc. HarbourVest 2016 GP Sàrl).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 191.700.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HarbourVest Partners LP, a limited partnership having its registered address at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States and having its principal place of business at One Financial Center, 44<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02111, USA and registered with the Delaware Department of State Division of Corporations under number 3854729,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Boston, USA on December 16<sup>th</sup>, 2015.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder representing the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is acting in its capacity as sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of HarbourVest 2016 GP SARL, a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191700, incorporated by a deed received by Maître Jean-Paul MEYERS, notary then residing in Rambrouch, on October 20<sup>th</sup>, 2014, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 3673 on December 2<sup>nd</sup>, 2014 (the “Company”). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 10<sup>th</sup>, 2015, not yet published with the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to record that:

I. As at the date of the present deed, it holds the entire share capital of the Company;

II. It has been invited to decide on the following items:

1. Change of the corporate denomination of the Company into “HarbourVest 2016 Global GP SARL”;
2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the “Articles”) as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of association (the “Articles of Association”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of HarbourVest 2016 Global GP SARL.”;

3. Authorization to any one class A manager acting jointly with any one class B manager of the Company to carry out - on behalf of the Company - any necessary formalities to effect the resolution(s) to be adopted by the Sole Shareholder including but not limited to update the shareholder(s) register of the Company (the “Register”) in order to reflect the change in the corporate denomination of the Company, and more generally to do whatever is necessary, useful or desirable under the circumstances; and

4. Miscellaneous.

After due consideration, the Sole Shareholder, represented as here above stated, adopted the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to change the corporate denomination of the Company as follows: “HarbourVest 2016 Global GP SARL”.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder RESOLVED to amend article 1 of the Articles, which shall therefore have the following wording:

“ **Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of association (the “Articles of Association”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of HarbourVest 2016 Global GP SARL.”

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to authorize any one class A manager acting jointly with any one class B manager of the Company to carry out - on behalf of the Company - any necessary formalities to effect the above resolution(s) including but not limited to update the Register in order to reflect the change in the corporate denomination of the Company, and more generally to do whatever is necessary, useful or desirable under the circumstances.

*Costs and expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, he signed together with the undersigned notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HarbourVest Partners LP, une société en commandite simple (limited partnership) constituée en vertu des lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis), ayant son adresse au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis et ayant siège principal au One Financial Center, 44<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02111, Etats-Unis immatriculée au Registre des Sociétés du Delaware sous le numéro 3854729,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui ayant été donnée sous seing privé, à Boston, Etats-Unis le 16 décembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée dans le même temps par les autorités en charge de l'enregistrement.

La parties comparante agit en sa capacité d'associé unique (l' «Associé Unique») de la société HarbourVest 2016 GP SARL, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 191700, constituée par un acte reçu par Maître Jean-Paul MEYERS, notaire alors de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 octobre 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3673 le 2 décembre 2014 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a prié le notaire soussigné d'acter que:

I. Au jour du présent acte, il détient l'intégralité du capital social de la Société;

II. Les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique a été invité à statuer sont les suivants:

1. Changement de dénomination sociale de la Société en "HarbourVest 2016 Global GP SARL";
2. Modification consécutive de l'article 1 des statuts de la Société (les «Statuts») comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination HarbourVest 2016 Global GP SARL.»;

3. Autorisation donnée à tout gérant de catégorie A, agissant conjointement avec tout v de catégorie B de la Société, de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à toutes formalités nécessaires à l'effectivité des résolutions soumises à l'approbation de l'Associé Unique, y compris (mais pas seulement) de procéder à la mise à jour du registre d'associé(s) de la Société (le «Registre») aux fins de refléter le changement de dénomination de la Société, et plus généralement de prendre toutes mesures nécessaires, utiles ou souhaitables selon les circonstances;

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination sociale de la Société comme suit: «HarbourVest 2016 Global GP SARL».

*Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 1 des Statuts aux fins de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination HarbourVest 2016 Global GP SARL.»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'autoriser tout gérant de catégorie A, agissant conjointement avec tout gérant de catégorie B de la Société, de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à toutes formalités nécessaires à l'effectivité des résolutions soumises à l'approbation de l'Associé Unique, y compris (mais pas seulement) de procéder à la mise à jour du Registre aux fins de refléter le changement de dénomination de la Société, et plus généralement de prendre toutes mesures nécessaires, utiles ou souhaitables selon les circonstances.

*Coûts et dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à un montant de mille trois cents euros (1.300.- EUR).

*Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, à la requête de la partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 4 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/112. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016064121/145.

(160025727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

**HarbourVest 2016 GP Sàrl, Société à responsabilité limitée,  
(anc. HarbourVest 2015 Global GP Sàrl).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 191.700.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HarbourVest Partners LP, a limited partnership having its registered address at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States and having its principal place of business at One Financial Center, 44<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02111, USA and registered with the Delaware Department of State Division of Corporations under number 3854729,

here represented by Mrs Justine MALONEY, employee, residing professionally at 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Boston, USA on December 7<sup>th</sup>, 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder representing the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of HarbourVest 2015 Global GP SARL, a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191.700, incorporated by a deed received by Maître Jean-Paul MEYERS, notary then residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg on October 20<sup>th</sup>, 2014, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 3673 on December 2<sup>nd</sup>, 2014 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to record that:

- I. As at the date of the present deed, it holds the entire share capital of the Company;
- II. It has been invited to decide on the following items:

1. Change of the corporate denomination of the Company into "HarbourVest 2016 GP SARL";

2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the “Articles”) as follows:

“ **Art. 1 Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of association (the “Articles of Association”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of HarbourVest 2016 GP SARL.”;

3. Authorization to any one class A manager acting jointly with any one class B manager of the Company to carry out - on behalf of the Company - any necessary formalities to effect the resolution(s) to be adopted by the Sole Shareholder including but not limited to update the shareholder(s) register of the Company (the “Register”) in order to reflect the change in the corporate denomination of the Company, and more generally to do whatever is necessary, useful or desirable under the circumstances; and

4. Miscellaneous.

After due consideration, the Sole Shareholder, represented as here above stated, adopted the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to change the corporate denomination of the Company as follows: “HarbourVest 2016 GP SARL”.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder RESOLVED to amend article 1 of the Articles, which shall therefore have the following wording:

“ **Art. 1. Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of association (the “Articles of Association”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of HarbourVest 2016 GP SARL.”

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to authorize any one class A manager acting jointly with any one class B manager of the Company to carry out - on behalf of the Company - any necessary formalities to effect the above resolution(s) including but not limited to update the Register in order to reflect the change in the corporate denomination of the Company, and more generally to do whatever is necessary, useful or desirable under the circumstances.

*Costs and expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, he signed together with the undersigned notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L’an deux mille quinze, le dix décembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HarbourVest Partners LP, une société en commandite simple (limited partnership) constituée en vertu des lois de l’Etat du Delaware (Etats-Unis), ayant son adresse au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis et ayant siège principal au One Financial Center, 44<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02111, Etats-Unis immatriculée au Registre des Sociétés du Delaware sous le numéro 3854729,

ici représentée par Madame Justine MALONEY, employée, résidant professionnellement au 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, en vertu d’une procuration lui ayant été donnée sous seing privé, à Boston, Etats-Unis le 7 décembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée dans le même temps par les autorités en charge de l'enregistrement.

La parties comparante agit en sa capacité d'associé unique («l'Associé Unique») de la société HarbourVest 2015 Global GP SARL, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 191.700, constituée par un acte reçu par le notaire Maître Jean-Paul MEYERS, notaire alors de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 octobre 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3673 le 2 décembre 2014 (la «Société»).

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a prié le notaire soussigné d'acter que:

I. Au jour du présent acte, il détient l'intégralité du capital social de la Société;

II. Les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique a été invité à statuer sont les suivants:

1. Changement de dénomination sociale de la Société en "HarbourVest 2016 GP SARL";

2. Modification consécutive de l'article 1 des statuts de la Société (les «Statuts») comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la Société) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les Lois), et par les présents statuts (les Statuts).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination HarbourVest 2016 GP SARL.»;

3. Autorisation donnée à tout gérant de catégorie A, agissant conjointement avec tout v de catégorie B de la Société, de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à toutes formalités nécessaires à l'effectivité des résolutions soumises à l'approbation de l'Associé Unique, y compris (mais pas seulement) de procéder à la mise à jour du registre d'associé(s) de la Société (le «Registre») aux fins de refléter le changement de dénomination de la Société, et plus généralement de prendre toutes mesures nécessaires, utiles ou souhaitables selon les circonstances;

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination sociale de la Société comme suit: «HarbourVest 2016 GP SARL».

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 1 des Statuts aux fins de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la Société) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les Lois), et par les présents statuts (les Statuts).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination HarbourVest 2015 Global GP SARL.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'autoriser tout gérant de catégorie A, agissant conjointement avec tout gérant de catégorie B de la Société, de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à toutes formalités nécessaires à l'effectivité des résolutions soumises à l'approbation de l'Associé Unique, y compris (mais pas seulement) de procéder à la mise à jour du Registre aux fins de refléter le changement de dénomination de la Société, et plus généralement de prendre toutes mesures nécessaires, utiles ou souhaitables selon les circonstances.

#### *Coûts et dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à un montant de mille trois cents euros (1.300.- EUR).

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, à la requête de la partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Maloney et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 21 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/29358. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016064122/142.

(160025727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

**Stone Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 203.861.

—  
STATUTS

L'an deux mille seize, le douze janvier.

Pardevant Nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Joaquim Adélio ABREU MACHADO, Marchand de biens, né à Vila Nova de Famalicão le 28 septembre 1965, demeurant à Rua Costa Cabral 4765-340, Vila Nova de Famalicão, Portugal,

Ici représenté par Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a par les présentes déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé unique peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a comme objet le conseil en investissements financiers.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société a encore pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "STONE CAPITAL S.à.r.l.",

**Art. 4.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

## **Titre II. - Capital - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent-vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est calculée sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

## **Titre III. - Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

## **Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

## **Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même l'année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit.

Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

## **Titre VI. - Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

## **Titre VII. - Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, l'associé (ou les associés) se réfère(nt) à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2016.

*Souscription et libération*

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Joaquim Adélio ABREU MACHADO, préqualifié.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.000.-

*Résolutions de l'associé unique*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Joaquim Adélio ABREU MACHADO, marchand de biens, né à Vila Nova de Famalicão, le 28 septembre 1965, demeurant à Rua Costa Cabral 4765-340, Vila Nova de Famalicão, Portugal, lequel pourra valablement engager la société par sa seule signature.

3) Le siège social de la Société est établi à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

*Déclaration*

Le notaire a attiré l'attention du comparant, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. CHANTEREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 12 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/896. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016066390/125.

(160028280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

**Stone Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Stone Capital S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 203.861.

L'an deux mille seize, le trois février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

Monsieur Joaquim Adélio ABREU MACHADO, Marchand de biens, né à Vila Nova de Famalicão le 28 septembre 1965, demeurant à Rua Costa Cabral 4765-340, Vila Nova de Famalicão, Portugal,

Ici représenté par Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle «STONE CAPITAL S.à r.l.», avec siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 janvier 2016, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associé unique a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en STONE CAPITAL LUXEMBOURG S.à r.l. de sorte que l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société prend la dénomination de "STONE CAPITAL Luxembourg S.à.r.l."»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. CHANTEREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 8 février 2016. Relation: 1LAC/2016/4392. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016066391/35.

(160028280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**GL Europe Vespa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25a, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.934.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 Mars 2016*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Thomas Larkin de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 22 Janvier 2016.
- D'accepter la démission de Henry Saavedra de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 22 Janvier 2016.
- De nommer Stephen Atkins, né le 5 Juillet 1965 à Brooklyn, demeurant professionnellement au 399 Park Avenue, New York 10022 en tant que gérant A de la Société avec effet au 22 Janvier 2016 et ce pour une durée illimitée.
- De nommer Excee Tan, né le 2 Septembre 1981 à Zamboanga, Philippines, demeurant professionnellement au 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que gérant B de la Société avec effet au 22 Janvier 2016 et ce pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

GL Europe Vespa S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016077208/22.

(160042441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

---

**MediaPolis S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 85.958.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement du 25 février 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société:

La société anonyme MEDIAPOLIS S.A., ayant eu son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue de 3 Glacis, dénoncé en date du 16 novembre 2010, RCS n° B 85958,

Pour extrait conforme

Me Céline HENRY-CITTON

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2016079572/14.

(160045432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Prospector Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.602.

Par résolution prise en date du 7 mars 2016, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission du gérant suivant à partir du 1<sup>er</sup> mars 2016:

\* Monsieur Michael Fletcher Pope, ayant son adresse professionnelle au Lot A, Level 5, Tower 2 - Etiqa Towers, 11 Jalang Pinang - 50450 Kuala Lumpur, Malaysia

- Nomination du gérant de classe A suivant à partir du 1<sup>er</sup> mars 2016:

\* Madame Sandrine Algrain, né le 06 juin 1977 à Bastogne, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandrine Algrain

*Gérant*

Référence de publication: 2016079650/18.

(160045319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Prospector Offshore Drilling Rig Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.001,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.643.

Par résolution prise en date du 7 mars 2016, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission du gérant suivant à partir du 1<sup>er</sup> mars 2016:

\* Monsieur Michael Fletcher Pope, ayant son adresse professionnelle au Lot A, Level 5, Tower 2 - Etiqa Towers, 11 Jalang Pinang - 50450 Kuala Lumpur, Malaysia

- Nomination du gérant de classe A suivant à partir du 1<sup>er</sup> mars 2016:

\* Madame Sandrine Algrain, né le 06 juin 1977 à Bastogne, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandrine Algrain

*Gérant*

Référence de publication: 2016079651/18.

(160045485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Maravillia Investments S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.326.

A la demande des anciens Actionnaires de la société MARAVILLIA INVESTMENTS S.A. - SPF et suite à la radiation de celle-ci, la société CENTRE GENERAL D'EXPERTISES COMPTABLES SARL, sis au 45, route d'Arlon L-8009 Strassen est déchargée de son obligation de conservation des documents sociaux telle quelle résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société MARAVILLIA INVESTMENTS S.A. -SPF tenue en date du 28 décembre 2015; et les livres et documents sociaux ont été remis à Monsieur Carolus G. BENIEST, demeurant à Gemeenteplein, 18 B-2550 Kontich qui s'engage à les conserver conformément à la loi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 08 mars 2016.

CENTRE GENERAL D'EXPERTISES COMPTABLES SARL

Représentée par Willem VAN CAUTER

*Gérant*

Référence de publication: 2016079585/18.

(160044794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---



**Mainsoft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9157 Heiderscheid, 2, Doerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 28.951.

Par jugement n° 83/2016 rendu en date du 24 février 2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- MAINSOFT SA, avec siège social à L-9157 HEIDERSCHEID, 2, Duerfstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 28951.

Pour extrait conforme

Maître Gilbert REUTER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2016079583/14.

(160045629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

**Marbrerie Michelin Distribution SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 67.605.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social à Bettembourg, le 15 janvier 2016 à 9.00 heures.*

Les actionnaires de la société 'MARBRERIE MICHELINI DISTRIBUTION S.A.', représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) le mandat des administrateurs est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Luca MICHELINI,

route de Dudelange, Zone Industrielle à L-3225 Bettembourg

- Monsieur Luigi MICHELINI,

route de Dudelange, Zone Industrielle à L-3225 Bettembourg

- Madame Giuseppina BECCA,

route de Dudelange, Zone Industrielle à L-3225 Bettembourg

2) le mandat du commissaire aux comptes est reconfirmé et renouvelé:

- La société à responsabilité limitée 'Bureau MODUGNO s.à r.l.', ayant son siège social à L-3313 BERGEM, 130, Grand-Rue, inscrit au registre de commerce sous le numéro B 35889.

3) le mandat des administrateurs-délégués est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Luigi MICHELINI,

route de Dudelange, Zone Industrielle à L-3225 Bettembourg

- Madame Giuseppina BECCA,

route de Dudelange, Zone Industrielle à L-3225 Bettembourg

4) Le mandat des administrateurs, du commissaire aux comptes et des administrateurs-délégués, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2022 statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

Bettembourg, le 15 janvier 2016.

*Les Actionnaires*

Référence de publication: 2016079586/30.

(160044993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

**SX Registry S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 160.318.

Le siège social de la société est désormais établi au 21, rue Léon Laval L-3372 Leudelange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016079781/10.

(160044814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

**PREMIUM Private Equity VI General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 195.676.

—  
EXTRAIT

Les gérants de la Société ont pris la résolution suivante en date du 10 mars 2016:  
Le siège social de la Société a été transféré au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.  
*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2016079685/15.  
(160045068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Printronix Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 908.960,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 65.464.

—  
Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 février 2016 que:

- Rhonda Ann LONGMORE-GRUND a démissionné, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2016, de ses fonctions dans la Société en tant que gérant.

- Werner Thomas HEID, né le 4 mars 1959 à Constance (Allemagne), ayant son adresse au 2390 King Arthur Court, La Jolla, CA 92037, États-Unis d'Amérique a été nommé, avec effet au 25 février 2016 et pour une durée indéterminée, dans la Société en tant que gérant. L'associé unique a accordé le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, à Werner Thomas HEID.

Il en résulte que la composition du conseil de gérance de la Société sera, à partir du 25 février 2016, telle que suit:

- Marc BRUENS, gérant.
- Werner Thomas HEID, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016079689/20.  
(160045517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Retail Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 121.825.

—  
*Extrait des décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 10 mars 2016*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

1. D'accepter la démission de DATA GRAPHIC S.A. de ses fonctions de Commissaire aux comptes.
2. De nommer à la fonction de Commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Nicolas GODFREY, né à Courtrai (Belgique) le 27/01/1984 et résidant au 4C Fleeschgaass, 6665 Herborn (Luxembourg) jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2019.
3. De reconduire de M. Wojciech WIECKOWSKI dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2016079700/19.  
(160045481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Red Shield Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 152.583.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société*

Il résulte des décisions de l'associé unique de la Société en date du 7 mars 2016, qu'a été acceptée:

- l'extension du mandat de Monsieur Nigel Anthony Le Quesne né à Jersey le 17<sup>th</sup> January 1961 et résidant professionnellement au 9 Castle Street, Elisabeth House, St Heiler, Jersey, en tant qu'Administrateur de catégorie B avec effet au 9 mars 2015 pour une période limitée allant jusqu'au 9 mars 2021;

- l'extension du mandat de Madame Kheira Dos Santos, née le 10/10/1972 à Thionville, France et résidant professionnellement au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg en tant qu'Administrateur de catégorie B avec effet au 9 mars 2015 pour une période limitée allant jusqu'au 9 mars 2021;

- l'extension du mandat de Madame Jasmin Schuh, née le 17/03/1986 à Bonn, Allemagne et résidant professionnellement au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg en tant qu'Administrateur de catégorie B avec effet au 9 mars 2015 pour une période limitée allant jusqu'au 9 mars 2021;

- l'extension du mandat Elisabeth Verwaltung S.à r.l., enregistré auprès du registre de commerce du Luxembourg sous numéro B 152587, siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes avec effet au 9 mars 2015 pour une période limitée allant jusqu'au 9 mars 2021

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La société

Référence de publication: 2016079699/23.

(160044847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Rollinger Investment Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 48, rue du Dix Octobre.  
R.C.S. Luxembourg B 171.913.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenu le 24 mars 2015 que la société ZHAROL EXPERT SA ayant son siège social à L-7327 Steinsel 35, rue J.F. Kennedy a été nommée nouveau commissaire aux comptes en remplaçant M. Wei Zhang, démissionnaire, jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016079703/12.

(160044940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Unabella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 201.894.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 23 décembre 2015 que l'associé unique de la Société, à savoir Riverside Europe Fund V, LP ayant son siège social à P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans et enregistré auprès du «Registrar of exempted limited partnerships Cayman Islands» sous le numéro 75289, a transféré l'entière des parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

- 50 parts sociales à REF V Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B203650;

- 50 parts sociales à REF V Luxembourg Co-Investment S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B204190.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016079807/19.

(160044944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Société Oenologique d'Investissement Vinicole S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 14, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 71.534.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 5 janvier 2015*

Le Conseil d'Administration décide de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le siège social de la Société au 14, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

*Pour SOCIETE OENOLOGIQUE D'INVESTISSEMENT VINICOLE S.A.*

Référence de publication: 2016079771/11.

(160045401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Socrate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 73.526.

—  
*Extrait des résolutions du conseil d'administration du 10 mars 2016*

Le siège social est transféré au 127, Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg à la date du 22 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 mars 2016.

Référence de publication: 2016079774/12.

(160045511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Stark S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 67.933.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement du 25 février 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société:

La société anonyme STARK S.A., ayant eu son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, dénoncé en date du 7 décembre 2010, RCS n° B 67933,

Pour extrait conforme

Me Céline HENRY-CITTON

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2016079776/14.

(160045437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Molko SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 119.096.

—  
*Extrait des résolutions du conseil d'administration du 10 mars 2016*

1. Le conseil d'administration décide d'accepter la démission de Monsieur Natale Capula en tant qu'administrateur avec effet au 30 juin 2015.

2. Le Conseil d'administration coopte Monsieur Xavier VINCENT, né à Messancy (Belgique), le 9 novembre 1984, demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Natale CAPULA. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

3. Le siège social est transféré au 127, Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg à la date du 22 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 mars 2016.

Référence de publication: 2016079576/17.

(160045664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**PEC Friedrich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 173.298.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 février 2016*

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Claude Niedner en tant que gérant avec effet au 23 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2016.

PEC Friedrich S.à r.l.

Référence de publication: 2016079663/14.

(160045074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**PEC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 152.572.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 février 2016*

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Claude Niedner en tant que gérant avec effet au 23 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2016.

PEC Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2016079664/14.

(160045075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**PEC Brunnen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 160.041.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 février 2016*

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Claude Niedner en tant que gérant avec effet au 23 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2016.

PEC Brunnen S.à r.l.

Référence de publication: 2016079662/14.

(160045073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Taurus Prima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 142.802.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration du 10 mars 2016*

Le siège social est transféré au 127, Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg à la date du 22 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 mars 2016.

Référence de publication: 2016079797/12.

(160045513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Teamcar S.A., Société Anonyme.**  
R.C.S. Luxembourg B 148.524.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement du 25 février 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société:

La société anonyme TEAMCAR S.A. ayant eu son siège social à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, dénoncé en date du 17 novembre 2010, RCS n° B 148524,

Pour extrait conforme  
Me Céline HENRY-CITTON  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2016079798/14.

(160045438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Union Bancaire Privée (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 9.471.

—  
La nouvelle liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Union Bancaire Privée (Europe) S.A.  
Vérane Waltregny / Marie-Claude Nicklaus  
*Adjoint à la Direction / Cadre*

Référence de publication: 2016079808/12.

(160044974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Polyusus Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 88.112.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.031.

—  
*Résolutions circulaires du Conseil de Gérance prises en date du 3 mars 2016*

- Il convient de noter que le siège social de la société est transféré au 12D, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Fait à Luxembourg, le 15 mars 2016.  
Certifié sincère et conforme  
POLYUSUS LUX III S.à r.l.

Référence de publication: 2016079679/14.

(160045444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Polyusus Lux IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 128.312.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.037.

—  
*Résolutions circulaires du Conseil de Gérance prises en date du 3 mars 2016*

- Il convient de noter que le siège social de la société est transféré au 12D, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Fait à Luxembourg, le 15 mars 2016.  
Certifié sincère et conforme  
POLYUSUS LUX IV S.à r.l.

Référence de publication: 2016079680/14.

(160045443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---



**Simandir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.089.

—  
*Extrait rectificatif des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 2014*

Cet extrait rectificatif remplace la version déposée antérieurement le 30 décembre 2014 sous le N: L140233584

1/ La société est transféré de L-2453 Luxembourg, 19, Rue Eugène Ruppert à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

2/ L'assemblée a accepté la démission de Madame Claudia HERBER et de Messieurs Jean LAMBERT et Patrice YAN-DE.

3/ Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014 qui se tiendra extraordinairement en 2016:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

4/ L'assemblée a accepté la démission de la société EXAUDIT S.A. de son mandat de commissaire aux comptes.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014 qui se tiendra extraordinairement en 2016

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 décembre 2014*

Est élu président du conseil d'administration Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016079763/34.

(160045374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Saes Getters International Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.526.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 11 mars 2016.*

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2016, les administrateurs suivant:

*Conseil d'administration:*

MM. Massimo Della Porta, demeurant professionnellement Viale Italia 77,I-20020 Lainate (Italie), Président;

Giulio Canale, demeurant professionnellement Viale Italia 77,I-20020 Lainate (Italie), Vice-président;

Cédric Finazzi, demeurant professionnellement 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Administrateur;

Angelo Saracino, demeurant professionnellement 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Administrateur;

Mme Marina Padalino, demeurant professionnellement 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAES GETTERS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016079748/20.

(160044924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Strategic Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.254.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation établi sous seing privé, en date du 31 Décembre 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 janvier 2016, 2LAC/2016/2898, aux droits de soixante-six euros (66.- EUR), que la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Strategic Holdings III S.à r.l. (en liquidation), inscrite auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 190.254, ayant son siège social au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constitué suivant acte reçu par acte notarié passé par-devant Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 août 2014, publié au Mémorial C N° 3165 du 29 octobre 2014.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 Octobre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 41 du 6 Janvier 2016.

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur, la société à responsabilité limitée MAYFAIR TRUST S.à r.l., ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 112.769 et au commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée Mayfair Audit S.à r.l., ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 189.753, pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Par conséquent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de cinq années au siège social de la Société au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016077475/33.

(160043193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

---

**Pompei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3515 Dudelange, 106, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 37.143.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 25 février 2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>ème</sup> Chambre, siégeant en matière commerciale après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

- a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante

POMPEI S.à r.l. société à responsabilité limitée avec siège social à L-3515 DUDELANGE, 106, Route de Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n°B37143

- a mis les frais à charge du Trésor

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Nadine BOGELMANN

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2016077417/19.

(160042764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

---